

**SÉANCE ORDINAIRE
27 OCTOBRE 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 27 octobre 2015, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 03 par monsieur Jean François Delisle, maire.

**Mot de bienvenue du maire
Adoption de l'ordre du jour**

324-10-2015

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 22 septembre 2015

1.1.2 Procès-verbal du 14 octobre 2015

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Candidature au comité de gestion du lac Quenouille

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 367-15-02 (camping)

1.3.2 Avis de motion - compensation cueillette ordures

1.3.3 Règlement abandonné: 367-10-03

1.4 Affaires juridiques

1.4.1 Dossier carrière-sablière Desjardins

1.4.2 Dossier 120 chemin Laurin

1.5 Divulgence des intérêts pécuniaires

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Demande d'aide financière:

2.3.1 Coup de pouce alimentaire

2.3.2 Centraide

2.3.3 Association régionale des trappeurs Laurentides-Labelle

2.4 Sites d'enfouissement et sites contaminés

2.5 Transferts de postes

2.6 Patinoire

2.7 Rapport du maire

**SÉANCE ORDINAIRE
27 OCTOBRE 2015**

2.8 Subvention TECQ

3. Ressources humaines

3.1 Contrat de travail du directeur des incendies

3.2 Grief de Gérard Michauville

3.3 Horaire des fêtes

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Installation septique au pavillon Bélair

4.2 Achat d'un ponton

5. Sécurité publique

5.1 Plan de mesures d'urgence

5.2 Entente intermunicipale avec Saint-Donat

5.3 Statistiques Sûreté du Québec

6. Réseau routier, transport

6.1 Remerciement aux employés de la voirie

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Dossier du 31 chemin Graham

7.2 Demande de PIIA

7.2.1 Dossier du 1981 chemin du Lac-Quenouille

7.2.1.1 Démolition de la terrasse

7.3 Procès-verbal de la RITL: 9 septembre 2015

7.3.1 Services offerts en 2016

7.4 Demande d'acquisition de terrain

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.1 Inauguration du Col de la Grise

8.1.2 Salon de Noël

8.1.3 Fête de Noël

8.1.4 Compte-rendu marche la Traversée

8.2 Bibliothèque

8.2.1 Rapport mensuel de septembre

8.2.2 Nouvelle bénévole: Nicole Lachaîne

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 22 septembre 2015

325-10-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal du 22 septembre 2015.

1.1.2 Procès-verbal du 14 octobre 2015

326-10-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal du 14 octobre 2015.

**SÉANCE ORDINAIRE
27 OCTOBRE 2015**

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Comité de gestion du lac Quenouille

327-10-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire paraître un avis public afin d'inviter les riverains du lac Quenouille à déposer leur candidature pour devenir membre du comité de gestion du lac Quenouille afin d'assurer une représentation de riverain n'ayant pas les mêmes intérêts que les utilisateurs de bateaux.

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 367-15-02 (camping)

328-10-2015

CONSIDÉRANT un projet de règlement 367-15-02 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 ;

CONSIDÉRANT l'avis motion en date du 21 février 2015;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 23 mai 2015;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par le secrétaire-trésorier lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'adopter le règlement numéro 367-15-02.

1.3.2 Avis de motion - compensation cueillette ordures

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Nicola Ranieri, conseiller qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée afin d'établir les taux de compensations des ordures pour 2016.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

1.3.3 Règlement abandonné: 367-10-03

329-10-2015

CONSIDÉRANT la résolution 198-04-2010 adoptant le premier projet de règlement numéro 367-10-03 relatif aux usages commerciaux dans la zone C-2 ;

CONSIDÉRANT l'abandon de ce projet de règlement ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'abandonner le projet de règlement numéro 367-10-03 relatif aux usages commerciaux dans la zone C-2 et d'en aviser la MRC des Laurentides.

**SÉANCE ORDINAIRE
27 OCTOBRE 2015**

1.4 Affaires juridiques

1.4.1 Dossier carrière-sablière Desjardins

330-10-2015

CONSIDÉRANT la résolution 305-09-2015 mandatant Me Benoit Slythe, avocat pour une mise en demeure concernant l'empiètement dans l'écran végétal et dans le lot 28 de la sablière ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise Jean Godon, arpenteur-géomètre, pour un relevé d'arpentage de la carrière-sablière DTN au montant de 1 000 \$ taxes en sus.

1.4.2 Dossier 120 chemin Laurin

Cette rubrique est reportée.

1.5 Divulgence des intérêts pécuniaires

Cette rubrique est reportée.

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

331-10-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'accepter l'émission des chèques n° 6852 à n° 6928 et le chèque manuel n°2160 pour un montant de 88 728.07 \$;

Paiements par internet incluant les retraits directs du 1er août 2015 au 30 août 2015 pour un montant de 44 815.82 \$;

Pour un grand total des déboursés 133 543.89 \$.

2.2 Rapport des salaires

332-10-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'accepter le rapport des salaires bruts du mois de septembre 2015 au montant de 54 823.77 \$ \$ pour un montant net de 44 131.57 \$.

2.3 Demandes d'aide financière:

2.3.1 Coup de pouce alimentaire

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE ORDINAIRE
27 OCTOBRE 2015**

2.3.2 Centraide

Cette rubrique est reportée.

2.3.3 Association régionale des trappeurs Laurentides-Labelle

Cette rubrique est reportée.

2.4 Sites d'enfouissement et sites contaminés

Cette rubrique est reportée.

2.5 Transferts de postes

Cette rubrique est reportée.

2.6 Patinoire

2.6.1 Appels d'offres pour entretien et surveillance

333-10-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire paraître un appel d'offre pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2015-2016.

334-10-2015

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de permettre aux utilisateurs de la patinoire d'utiliser la roulotte lorsque celle-ci est fermée pendant les jours de la semaine. Qu'une lettre de responsabilité soit signée lors du prêt de la clé remise à l'hôtel de ville.

2.6.2 Location de roulotte et de toilette chauffante

335-10-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder aux locations suivantes pour l'année 2015-2016 relative à la patinoire :

D'une roulotte d'une dimension de 8 par 16 pieds au montant de 265 \$ taxes en sus par mois pour une période d'environ 4 mois, en y ajoutant les frais de transport au montant de 690 \$ taxes en sus.

D'une installation d'une toilette chauffante au montant de 170 \$ taxes en sus par mois pour une période d'environ 4 mois, en y ajoutant les frais de transport au montant de 70 \$ taxes en sus.

Les installations devront être effectuées à une date rapprochée de la période à laquelle la patinoire est fonctionnelle.

**SÉANCE ORDINAIRE
27 OCTOBRE 2015**

2.6.3 Horaire de la patinoire

336-10-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier, conseiller étant dissident, d'accepter l'horaire de la patinoire pour la saison d'hiver 2015-2016.

2.7 Rapport du maire

337-10-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport du maire 2015 annexé à la présente.

2.8 Subvention TECQ

338-10-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Charron et Lac-de-l'Original pour un montant de 615 145.44 \$ conformément aux exigences du ministère du Transport.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2016.

3. Ressources humaines

3.1 Contrat de travail du directeur des incendies

339-10-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de travail de monsieur Jonathan Ruffo, à titre de directeur des incendies. Le maire étant autorisé à signer tous les documents pour donner effet aux présentes.

3.2 Grief de Gérard Michauville

Cette rubrique est reportée.

3.3 Horaire des fêtes (hôtel de ville fermé du 24 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement)

340-10-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'horaire de la période des fêtes de l'hôtel de ville suivante :

Fermé du 24 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement.

**SÉANCE ORDINAIRE
27 OCTOBRE 2015**

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Installation septique au pavillon Bélair

341-10-2015

CONSIDÉRANT la résolution 248-07-2015 acceptant l'offre de service d'ingénierie de l'entreprise CLA Experts-Conseils inc. relative à l'installation septique du centre culturel et communautaire et du pavillon Bélair au montant de 9 500 \$ taxes en sus;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes :

- De mandater l'entreprise CLA Experts-Conseils inc. à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux d'installation sanitaire du pavillon Bélair et du centre culturel et communautaire et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.
- Que la municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

4.2 Achat d'un ponton

342-10-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de vérifier les prix pour la location d'un ponton ou l'achat d'un ponton usagé pour l'installation des bouées au lac Quenouille. De soumettre les offres lors de la prochaine assemblée.

5. Sécurité publique

5.1 Plan de mesures d'urgence

343-10-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le plan de mesures d'urgence de la Municipalité de Val-des-Lacs.

5.2 Entente intermunicipale avec Saint-Donat

Cette rubrique est reportée.

5.3 Statistiques Sûreté du Québec

344-10-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des statistiques de criminalités et d'activités de la Sûreté du Québec du mois de septembre 2015.

**SÉANCE ORDINAIRE
27 OCTOBRE 2015**

6. Réseau routier, transport

6.1 Remerciement aux employés de la voirie

345-10-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de transmettre une lettre de remerciement aux employés de la voirie pour leur dévouement et compétence lors des travaux de réfection des chemins Charron et Lac-de-l'Original.

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Dossier du 31 chemin Graham

346-10-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 13 octobre 2015 a été déposée par Sydney Marovitch et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 8355 réalisé par Peter Rado daté du 28 août 2001 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2015-06 est à l'effet de permettre le lotissement de 2 terrains en bordure du chemin Graham avec deux bâtiments sur chaque terrain situés à 1.22 m en marge latérale de la ligne de subdivision projetée alors que l'article 40 du règlement 367-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone. Ainsi, la propriété en question est située dans la zone RR-8 où la marge de recul latérale applicable est de 2 m ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la servitude de passage nommée chemin Graham est située sur le barrage dont la largeur est de 6.17 m alors que l'article 35 du règlement 368-02 prescrit qu'une voie locale de circulation doit avoir une emprise minimale de 15 m.

CONSIDÉRANT que la servitude de passage nommée chemin Graham n'as pas été reconnue dans un procès de verbalisation de chemin par la Municipalité de Val-des-Lacs selon les registres municipaux.

CONSIDÉRANT que permettre le lotissement de 2 terrains en bordure du chemin Graham avec deux bâtiments sur chaque terrain situés à 1.22 m en marge latérale de la ligne de subdivision projetée constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné que la servitude nommée chemin Graham existe depuis plusieurs années et que les deux bâtiments existent depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que refuser de permettre le lotissement de 2 terrains

**SÉANCE ORDINAIRE
27 OCTOBRE 2015**

en bordure du chemin Graham avec deux bâtiments sur chaque terrain situés à 1.22 m en marge latérale de la ligne de subdivision projetée aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité :

D'accepter qu'une partie de la servitude de passage nommée chemin Graham soit située sur le barrage dont la largeur est de 6.17 m;

D'autoriser la demande de subdivision conditionnellement à ce que le bâtiment soit reconstruit conformément aux règlements au moment de la vente ou de la reconstruction.

7.2 Demande de PIIA

7.2.1 Dossier du 1981 chemin du Lac-Quenouille

347-10-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2015-16 accompagnée de documents a été déposée au mois d'août par Jacques Bigras;

CONSIDÉRANT que la demande vise la réfection du revêtement extérieur ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour de lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU ne veulent pas se prononcer concernant ce dossier ;

CONSIDÉRANT que la demande concerne des travaux qui ont déjà été effectués ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande et de transmettre au propriétaire un constat d'infraction.

347A-10-2015

CONSIDÉRANT que la demande visée par la résolution numéro 347-10-2015 concerne des travaux qui ont déjà été effectués ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de donner instruction à l'inspecteur en bâtiment de transmettre au propriétaire un constat d'infraction.

7.2.1.1 Démolition de la terrasse du 1981 chemin du Lac-Quenouille

348-10-2015

CONSIDÉRANT la reconstruction et l'agrandissement non autorisés de la terrasse de la propriété située au 1981 chemin du Lac-Quenouille;

**SÉANCE ORDINAIRE
27 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'aviser le propriétaire du 1981 chemin du Lac-Quenouille de procéder à la démolition de la terrasse située sur la propriété se réservant tous les recours légaux pour respecter la réglementation.

7.3 Procès-verbal de la RITL: 9 septembre 2015

349-10-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal du 9 septembre 2015 de la régie intermunicipale des Trois-Lacs.

7.3.1 Services offerts en 2016

350-10-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'offrir une collecte supplémentaire de déchets et de recyclage pendant la période des fêtes.

7.4 Demande d'acquisition de terrain

Cette rubrique est reportée.

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.1 Inauguration du Col de la Grise

Cette rubrique est reportée.

8.1.2 Salon de Noël

351-10-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre la tenue du salon de Noël organisé par mesdames Lynda Paquette et Bernadette Boucher le 28 novembre prochain au centre culturel et communautaire et d'offrir un montant de 320 \$.

Vernissage

352-10-2015

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de permettre la tenue d'un vernissage organisé par madame Lynda Paquette le 27 novembre prochain dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

8.1.3 Fête de Noël

**SÉANCE ORDINAIRE
27 OCTOBRE 2015**

353-10-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, monsieur Nicola Ranieri n'exerçant pas son droit de vote par conflit d'intérêt, d'accepter l'offre de service de madame Marie-Lise Daigle pour la fête de Noël du 13 décembre 2015 au montant total de 2 500\$.

8.1.4 Compte-rendu marche la Traversée

354-10-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du compte-rendu de la marche pour la Fondation La Traversée du 13 septembre dernier.

8.2 Bibliothèque

8.2.1 Rapport mensuel de septembre

355-10-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois de septembre 2015.

8.2.2 Nouvelle bénévole

356-10-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la candidature de madame Nicole Lachaine à titre de bénévole à la bibliothèque Alain Lamontagne.

Période de questions

Levée de l'assemblée

357-10-2015

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 21 h 32.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier, directeur général**